



LOISEL Christian

22 ans

Né le 19 décembre 1937 à Évreux

Domicilié à Évreux

Mécanicien

Célibataire

Médaille militaire à titre posthume

Médaille commémorative des opérations de sécurité et de maintien de l'ordre en Afrique du Nord avec agrafe « Algérie »

Mort pour la France

1960



Aîné d'une fratrie de neuf enfants, Christian Loisel est mécanicien aux établissements Désert d'Évreux quand il est appelé à participer aux opérations de sélection militaires en septembre 1957. Le 4 janvier 1958, il est affecté au 1^{er} régiment d'infanterie coloniale pour faire ses classes.

Le 26 mai, il est muté au **2^e régiment d'infanterie** et est dirigé vers Marseille. Le 28 mai, il débarque en Algérie. Le 1^{er} juillet 1959, il est libéré de ses obligations légales. En raison des circonstances en Algérie, il est maintenu sous les drapeaux.

Le 26 janvier 1960, il est victime d'un accident de la circulation. Grièvement blessé, il est rapatrié, le 29 janvier, par avion au Val-de-Grâce (Paris). Le 18 février 1960, il succombe à ses blessures¹.

Le 23 février, ses obsèques religieuses sont célébrées à Évreux². Il repose au cimetière de la Madeleine à Évreux.

Inscrit sur la plaque commémorative aux morts pour la France de la guerre d'Algérie de l'hôtel de ville d'Évreux.

Médaille militaire attribuée suite à cette citation :

« Jeune appelé du contingent, possédant de grandes qualités de dévouement et d'un courage exemplaire, qui, pendant plus d'un an, s'est vu confier la conduite d'un véhicule opérationnel.

Toujours volontaire pour toutes les missions, les a remplies avec la plus grande conscience et le plus grand courage.

Le 26 janvier 1960 sur la route Aumale-Bouira a été grièvement blessé en service commandé. Est décédé des suites de ses blessures le 18 février 1960 à l'hôpital du Val-de-Grâce à Paris³. »

¹ SHD, CAPM, bureau des correspondances, section des correspondances particulières, ESS, matricule 57-270-1775.

² *La dépêche d'Évreux*, 20 février 1960.

³ SHD, CAPM, bureau des correspondances, section des correspondances particulières, décret du 4 octobre 1960, publié au JO le 11 octobre 1960.